

Compte rendu de Conseil municipal du 10 avril 2019

Membres en exercice : 19

Présents : 13

Excusés : BAILLON Anaïs (pouvoir V. BERNARDEAU), BENOIST Nadia (pouvoir D. SECHERESSE).

Absents : JOUBERT Patrick, RENAUD Eric, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Le budget primitif est exposé par M. le maire de manière détaillée. La section de fonctionnement enregistre une progression des recettes réelles (1 842 898 €) et s'équilibre à 1 855 898 €, dont 1 451 335,04 € de dépenses réelles. Un virement d'ordre de 380 740,34 € vient abonder les recettes en section d'investissement, dont l'équilibre s'établit à 2 152 388,79 €. Les opérations d'équipements sont prévues pour un montant global de 1 034 562,06 €. Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune tel que présenté.

BUDGET PRIMITIF 2019 DU SERVICE D'EAU

Le budget, présenté par chapitre, s'équilibre pour un montant global de 345 354,35 € en section d'exploitation et 619 953,30 € en section d'investissement, dont 488 584,35 € affectés aux dépenses d'équipement. Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif du service d'eau tel que présenté.

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DES ECOLES

Le budget du lotissement communal des écoles est voté à l'unanimité pour un montant de 298 657,12 € en dépenses de fonctionnement et 365 913,45 € en recettes de fonctionnement, la section d'investissement s'équilibrant à 173 342,12 €, incluant, pour chacune des sections, les écritures de stock correspondantes.

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'ANCIEN STADE

Le budget du lotissement communal de l'ancien stade est voté à l'unanimité pour un montant de 568 459,89 € en dépenses de fonctionnement et 701 996,60 € en recettes de fonctionnement. Pour la section d'investissement, sont inscrits 406 934,01 € en dépenses et 410 175,88 € en recettes, incluant, pour chacune des sections, les écritures de stock correspondantes.

TAUX COMMUNAUX 2019

Le conseil, au vu des bases d'imposition notifiées pour l'année 2019 et de la progression de recettes escomptée à ce titre, décide, à la majorité (8 pour, 7 contre) de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2018, soit :

- 15,10 % pour la taxe d'habitation,
- 20,82 % pour la taxe foncière sur le bâti,
- 55,88 % pour la taxe foncière non bâti.

Le produit fiscal attendu s'établit à 582 522 €.

PRET RELAIS DE 200 000 €

Au vu des tensions de la trésorerie communale en raison du retard de versement de la subvention accordée par la Région Nouvelle Aquitaine sur l'enveloppe FEADER (fonds européens), le conseil municipal décidé de contracter un prêt relais de 200 000 €, correspondant au montant du FEADER attendu, aux conditions proposées par la Banque Postale et autorise le maire à signer le contrat de prêt correspondant.

Séance levée à 22h55